

MOTION de SOUTIEN à Laura Pfeiffer

Le 16 octobre 2015, cette inspectrice du travail de Haute-Savoie a été citée à comparaître devant le tribunal correctionnel d'Annecy en tant que prévenue pour recel (passible de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende) et violation du secret professionnel (un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende) à la suite d'une plainte déposée par l'entreprise TEFAL.

Cette plainte est clairement une tentative de déstabilisation de la part de l'entreprise, mécontente de l'action de l'inspectrice du travail qui remet en cause la légalité de l'accord interne sur les 35 heures. Téfal avait déjà tenté de faire retirer le contrôle de son entreprise à Laura Pfeiffer en passant par son responsable hiérarchique et le MEDEF local.

Se sentant lâchée par sa hiérarchie, l'inspectrice a contre-attaqué en diffusant des documents internes à Téfal (communiqués par un salarié de l'entreprise) qui démontrent la collusion entre le MEDEF local et son responsable hiérarchique. C'est cet acte qui est qualifié de recel et de violation du secret professionnel. Le délibéré doit être rendu le 4 décembre prochain.

Le syndicat SUD RURAL EQUIPEMENT, réuni en Congrès national ce 5 novembre 2015, dénonce cette atteinte à l'indépendance de l'inspection du travail et soutient Laura Pfeiffer dans sa lutte.